Québec
Gouvernement du Québec
La ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air,
ministre responsable de la région de l'Estrie
et députée de Brome-Missisquoi

Québec, le 7 novembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, 1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 2 octobre dernier, le député de Marquette, M. Enrico Ciccone, déposait à l'Assemblée nationale une question au feuilleton portant sur la consommation de suppléments pour améliorer les performances sportives et les complications de santé chez les adolescents en faisant l'usage.

Tout d'abord, précisons que cette question portait précisément sur des données diffusées par Radio-Canada le 27 août dernier, lesquelles sont issues d'un sondage mené dans le cadre du Programme canadien de surveillance pédiatrique de la Société canadienne de pédiatrie, et dont j'ai pris connaissance.

En tant qu'ex-athlète et nutritionniste de formation, je suis très sensible aux effets nocifs que peut engendrer la consommation de suppléments alimentaires, et particulièrement chez les jeunes. Le ministère de l'Éducation veille à ce que ses partenaires ne fassent pas la promotion de ces substances, et c'est pourquoi la demande de partenariat entre l'entreprise Shop Santé et les Jeux du Québec a été refusée l'hiver dernier, à titre d'exemple.

Des actions liées à cet enjeu ont été mises en place dans les dernières années afin d'éviter que davantage de jeunes ne consomment des suppléments alimentaires. Parmi celles-ci, mentionnons notamment la révision du *Règlement déterminant les matières sur lesquelles doit porter un règlement de sécurité* (RLRQ, c. S-3.1, r. 4) pour laquelle une matière portant sur le contrôle de l'état de santé de participant(e)s, notamment le dopage, est devenue obligatoire pour toutes les fédérations d'organismes sportifs et les organismes sportifs non affiliés à une fédération.

Quant à la collaboration avec mon collègue, le ministre de la Santé, il importe de préciser que des travaux ont été amorcés entre nos ministères sur la question de la consommation de substances pour améliorer les performances.

1035, rue De La Chevrotière, 16e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-3255
Télécopieur : 418 266-3257
www.education.gouv.qc.ca

Cowansville
Montréal
Québec

Finalement, je tiens à rappeler que l'encadrement des suppléments alimentaires est une compétence relevant du gouvernement fédéral.

Veuillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Isabelle Charest